

**Conférence annuelle d'examen de sécurité  
Session I : prévention et lutte contre le terrorisme**

**Intervention de l'Ambassadeur Yves DOUTRIAUX,  
Représentant Permanent de la Délégation de la France  
auprès de l'OSCE**

**Vienne 23 et 24 juin 2004**

L'OSCE pourrait s'intéresser à deux pistes de réflexion s'agissant de la lutte contre le terrorisme :

1) Lutte contre l'usage d'internet par des organisations terroristes.

Les organisations terroristes utilisent internet pour recruter, recevoir des fonds, promouvoir la cause terroriste voire organiser des actes terroristes.

En outre nos infrastructures de communication sensibles font souvent l'objet d'attaques. Le G8 et Interpol échangent des informations sur ces questions préoccupantes. L'Union Européenne s'y intéresse également notamment dans le cadre de la coopération Union Européenne/Etats-Unis.

Lors de la réunion spéciale de l'OSCE de Paris (16-17 juin) consacrée aux liens entre la propagande antisémite et raciste sur internet et les crimes inspirés par la haine, l'usage d'internet par des groupes terroristes a été largement évoqué.

L'OSCE (ATU) pourrait également s'intéresser à cette question et envisager des échanges d'informations à ce sujet.

2) Mise en œuvre de la résolution 1540 du Conseil de Sécurité de l'ONU.

Cette résolution demande aux Etats membres de l'ONU de prendre un certain nombre de mesures pour lutter contre les transferts illégaux de matières susceptibles d'être utilisées notamment pour fabriquer des armes de destruction massive. L'OSCE pourrait veiller à la pleine application de la résolution par les 55 états participants et envisager de servir de « clearing-house » en matière d'assistance technique en faveur des Etats participants qui la solliciteraient.